



# Élection du Comité Technique de l'université Joseph Fourier Scrutin du 20 octobre 2011

## PROFESSION DE FOI

### Un double enjeu !

C'est en application de la loi du 5 juillet 2010, « relative à la rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique » qui a « modernisé la composition et le rôle des comités techniques » que les CT (comités techniques), se mettent en place.

« Nouvelles instances de concertation » les CT se substituent aux CTP avec deux modifications majeures :

- l'abandon du scrutin sur sigle syndical, remplacé par un scrutin de liste,
- l'abandon de la parité (« CT » au lieu de « CTP »), qui était une spécificité propre aux instances de concertation de la Fonction Publique.

Ces nouveaux CT seront chargés d'examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Ainsi ils seront consultés sur la « gestion prévisionnelle des effectifs des emplois et des compétences », sur les

« règles statutaires et relatives à l'échelonnement indiciaire » ou encore sur les « grandes orientations en matière de politique indemnitaire » (la prime à l'intéressement par exemple !) « les horaires et congés » aussi bien que d'éventuels projets de privatisation ou de restructurations de services !

Bref, toutes les questions importantes se discutent au CT !

**Le 20 octobre** prochain, en votant pour le CT :

- **vous voterez pour élire vos représentants syndicaux au Comité technique,**

Et, en même temps, votre vote servira à

- **déterminer la représentativité des syndicats**

Vous désignerez ainsi l'organisation syndicale qui, à vos yeux, est la mieux à même de défendre les personnels et le service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Pour être reconnu représentatif, et pouvoir signer des accords, un syndicat doit obtenir un siège minimum (au moins 10% des voix) au Comité technique.

## Une élection dans un contexte particulier

Le contexte dans lequel vous serez amené à élire vos représentants est le cadre général du vaste « chamboulement » auquel nous sommes confrontés dans nos universités et nos établissements :

- C'est celui du processus de Bologne, du LMD, de la loi LRU et de l'accession aux RCE ; (avec notamment la gestion locale des personnels enseignants et BIATOS).
- C'est celui de la RGPP et du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, de l'explosion sans précédent du recours aux agents non titulaires et l'augmentation de la précarité. Celui de la « mastérisation » dont l'objectif final semble bien être la destruction des concours nationaux de recrutement des enseignants (comme le CAPES) qui seraient remplacés par un recrutement direct par les chefs d'établissements d'enseignants contractuels.
- C'est celui du Grand Emprunt et de ses investissements d'avenir (idex, labex et équipex), des fondations, des PRES des partenariats public/privé et des thématiques dites « porteuses » : autant de mesures gouvernementales de désengagement financier de l'État, de destruction du cadre national, public et laïc de l'enseignement supérieur et de la recherche ; mesures que l'on peut qualifier d'asservissement aux sponsors et investisseurs privés.
- C'est celui des fusions et restructurations de services, d'équipes, de laboratoires, d'Universités ; celui des suppressions de filières et de disciplines dites « non rentables », de la remise en cause des diplômes nationaux.
- Celui d'une logique fonctionnelle, d'individualisation, de « résultats » et de « management » à tous les niveaux, (les métiers, les compétences, l'évaluation...) aux antipodes des fondements du Service Public, de ses missions dans l'intérêt de tous, dans un cadre républicain et laïc, aux antipodes de l'indépendance des fonctionnaires et de leurs garanties statutaires.

La seule condition pour être électeur est d'exercer ses fonctions au sein de l'établissement et ce indépendamment de l'affectation statutaire: personnels titulaires ou contractuels, ITRF, AENES, enseignants, enseignants-chercheurs de l'université, ITA et chercheurs des UMR rattachés à l'établissement (tous les agents « hébergés »).

## Une élection qui concerne tous les agents exerçant leurs fonctions dans l'établissement

**Nos priorités sont la défense du statut de la Fonction Publique d'État pour tous les personnels et de leurs particularités dont celui des enseignants chercheurs : ainsi nous refusons la modulation de leur service.**

### Les élus au CTP de notre établissement devront encore se battre pour:

- **l'amélioration de nos conditions de travail :**

La réforme du regroupement des composantes de l'Université va dans le sens d'une construction d'ensembles qui assureront à l'Etablissement une visibilité aux niveaux national et international. Mais les conséquences de ces regroupements sur les conditions de travail des personnels ne sont pas à minorer ! Conjugués à la non création de nouveaux postes et à la maîtrise budgétaire, dans la réalité nous constatons une asphyxie générale des services centraux de l'université et des services de scolarité en particulier. Nos missions évoluent et la charge de travail augmente, alors que nous assistons à une baisse du nombre d'emploi et un non renouvellement des emplois des contractuels! Nous contestons que chaque année, des postes de catégories B et C ou d'enseignants, soient supprimés pour créer des postes d'encadrement supérieur et intermédiaire, ayant pour conséquence immédiate une baisse de la qualité du service aux usagers de l'UJF.

**Nous exigeons de la part de notre établissement plus de combativité lors des négociations ministérielles au sujet du budget et des emplois.**

De plus, la mise en place du nouveau Comité Technique s'accompagnera de nouveau CHSCT (Commission Hygiène et Sécurité et Condition de Travail).

**Nous serons présents dans les nouveaux CHSCT pour défendre nos conditions de travail !**

- **l'évolution de salaire des agents non titulaires.** Ainsi, le suivi des travaux de la CCP ANT doit être l'une des prérogatives du CT. C'est dans cet esprit que nous demandons :
  - ▲ La mise en application du règlement de gestion des contractuels de notre établissement afin qu'il garantisse à tous les contractuels, quel que soit leur statut, des droits et des rémunérations, y compris les primes, identiques aux titulaires.
  - ▲ Un nombre de concours suffisant pour permettre la titularisation et l'évolution de carrière de tous les personnels ;
  - ▲ L'arrêt du recours systématique à de nouveaux contractuels sur des fonctions pérennes ;
  - ▲ La mise en place d'une commission paritaire qui veillerait à l'adéquation du profil de poste mis au recrutement avec le profil du candidat et le besoin de l'établissement ;
- **la garantie d'un bon fonctionnement du Comité Technique de Proximité en particulier les groupes de travail qui en sont issus ex. Primes / NBI/ contractuel / CHSCT/ ... :**

Pour exemple, lors des précédents CTP, nous avons demandé à examiner les fiches de postes avant de décider d'éventuelles modifications de NBI. Nous avons déploré à maintes reprises l'absence de règles précises.

Les NBI administratives sont quasiment toutes distribuées à des agents de catégorie A. Lors des précédents CTP, nous avons déjà proposé de discuter de l'extension de l'attribution des NBI à toutes les catégories de personnel.

**Nous réclamons une totale transparence sur la répartition des NBI et des primes en général!**

**Dans la nouvelle composition des Comités Techniques de proximité la parité administrative n'existe plus !**

Nous considérons pour une fois qu'il s'agit d'une bonne mesure ministérielle ! Comme vous le savez, le décret ministériel prévoit uniquement la présence au CT, du Président et du Directeur des ressources humaines. Aussi, constatant que la DRH ne couvre pas toutes les compétences du Comité Technique, lors du CTP du juin dernier nous avons demandé à insérer dans le règlement intérieur du futur CT le principe d'une représentation plus large de l'administration (DGS) et de la présidence (VP CA et VP RH).

**Des élus FERC CGT pour la défense inconditionnelle du Service Public et du statut de la Fonction Publique**



**Le 20 Octobre 2011,  
Pour la défense de nos revendications  
VOTEZ & FAITES VOTER pour la liste CGT**